



SÉCURITÉ CIVILE · COMMUNES DU JURA

Guide d'utilisation des outils numériques

PCS · DICRIM · Annuaire de crise

À l'usage des maires et secrétaires de mairie du Jura

Sommaire

1.	Pourquoi ce guide	3
2.	Les outils en un coup d'œil	5
3.	Pas à pas : le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)	7
4.	Pas à pas : le DICRIM	11
5.	Pas à pas : l'Annuaire de crise en ligne	13
6.	Consulter vos documents sur mobile	17
7.	Pas à pas : le Registre des personnes vulnérables	18
8.	Besoin d'aide ?	20
9.	Aller plus loin : les formations AMJ	21

1. Pourquoi ce guide

Vous êtes le premier maillon de la chaîne de sécurité civile

Inondation, tempête, feu de forêt, accident, incendie : quel que soit l'événement, c'est vous, en tant que maire, qui êtes en première ligne pour protéger vos habitants avant même l'arrivée des secours. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est l'outil qui vous permet d'être prêt ce jour-là — pas de l'improviser.

L'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales confie au maire la responsabilité de « prévenir et de faire cesser les accidents et les catastrophes de toute nature ». La loi ne distingue pas la commune de 100 habitants de la ville de 20 000 : les obligations sont identiques.

Une obligation réglementaire, pas une option

Le Code de la sécurité intérieure (articles L.731-3 et R.731-1 à R.731-8) rend le PCS **obligatoire** pour toute commune ayant été notifiée par le Préfet d'au moins un risque majeur, dans le document intitulé « document d'information aux maires ».

Concrètement, si votre commune est concernée par un risque naturel (inondation, mouvement de terrain, feu de forêt...), technologique (industriel, rupture de barrage, transport de matières dangereuses...) ou tout autre risque majeur identifié dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du Jura, l'élaboration d'un PCS n'est pas facultative.

Si vous ne retrouvez pas ce document ou si vous avez un doute sur les risques concernant votre commune, contactez le SIDPC de la Préfecture du Jura (coordonnées en fin de guide) — ils vous le renverront.

Ce que le PCS change concrètement

- Il organise à l'avance qui fait quoi, avec quels moyens, en cas de crise — plutôt que de découvrir l'improvisation le jour J.
- Il rassure la population : elle sait que la commune s'est préparée.
- Il protège le maire : disposer d'un PCS à jour, c'est démontrer que la commune a rempli ses obligations. Tenir une main courante précise pendant la crise reste la meilleure protection du maire, y compris devant la justice.
- Une fois complété, il se décline automatiquement en DICRIM, sans ressaisie.

L'objectif de cet outil

Rédiger un PCS complet à la main représente plusieurs journées de travail. Les outils décrits dans ce guide — développés par l'AMJ à partir de la trame officielle de la Préfecture du Jura — permettent de le faire **en ligne, à plusieurs mains, dans l'ordre de votre choix, avec sauvegarde automatique**, pour aboutir à un document Word (.odt) **conforme au modèle officiel de la Préfecture** — sommaire avec numérotation réelle des pages, mise en page identique au document — prêt à approuver par arrêté municipal.

SÉCURITÉ CIVILE · COMMUNES & INTERCOMMUNALITÉS

Accompagner les maires face à la crise : anticiper, se former, protéger

Un espace centralisé pour élaborer vos plans réglementaires, former vos équipes et accéder aux ressources de sécurité civile du Jura.

OUTILS DE PLANIFICATION

Générateurs & Plans de Sauvegarde



COMMUNES

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

L'outil guidé pour générer votre PCS, le DICRIM et accéder aux applications locales sécurisées pour l'annuaire de crise.

[Accéder au générateur PCS →](#)

EPCI

Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

Découvrez la démarche intercommunale et préparez l'obligation légale du PICS fixée au 26 novembre 2026.

[Consulter l'espace PICS →](#)

CATALOGUE DE FORMATION

Formations AMJ — Gestion de crise



Rédiger ou actualiser son PCS

Méthodologie et cadre juridique pour concevoir un document opérationnel adapté aux moyens de votre commune.

[Voir le programme →](#)

Le maire face aux urgences

Adopter la posture de Directeur des Opérations de Secours (DOS) et orchestrer les premiers secours.

[Voir le programme →](#)

Rôle du Correspondant Incendie (CIS)

Clarifier les missions du CIS et la coordination entre le conseil municipal et le SDIS.

[Voir le programme →](#)

Le portail Prévention de l'AMJ — prevention.amjura.fr

2. Les outils en un coup d'œil

Quatre outils composent le dossier de sécurité civile numérique de votre commune. Ils ne se ressemblent pas par hasard : deux sont publics, deux sont confidentiels — et la manière dont chacun est protégé en découle directement.

Outil	Contenu	Où	Confidentialité
PCS	Le plan complet : organisation de crise, moyens, fiches réflexes par risque	Site internet — prevention.amjura.fr/PCS/pcs.php	Consultable par le public une fois approuvé
DICRIM	Document d'information des habitants sur les risques	Site internet — prevention.amjura.fr/PCS/dicrim.php	Public — à afficher, distribuer
Annuaire de crise	Contacts opérationnels : élus, autorités, réseaux, hébergement, véhicules, matériels...	En ligne, coffre chiffré (recommandé) — également accessible hors-ligne depuis l'application mobile ; version locale téléchargeable en repli	Non public — chiffré par un code propre à la commune
Registre des personnes vulnérables	Liste nominative des personnes à évacuation prioritaire	Application locale, ordinateur de la mairie uniquement	Ultra-confidentiel — maire et adjoints désignés



Page d'accueil du générateur PCS



« Quatre documents, prêts à compléter »

Comment ils s'articulent

Le PCS est le document pivot. Une fois ses fiches « Sélection des risques », « Alerte de la population » et « Évacuation & hébergement » validées, leur contenu (risques concernés, moyens d'alerte, points de rassemblement) se recopie automatiquement dans le DICRIM — sans jamais y faire apparaître d'information sensible (aucune coordonnée du DOS ni adresse du PCC n'y transite, par exemple).

L'Annuaire de crise et le Registre des personnes vulnérables, eux, contiennent des données trop sensibles pour figurer dans un document public. L'Annuaire dispose désormais d'une version en ligne, mais chiffrée de bout en bout dans votre navigateur : le serveur de l'AMJ ne voit et ne stocke jamais son contenu en clair. Le Registre des personnes vulnérables, plus sensible encore puisqu'il contient des données de santé, reste volontairement une application strictement locale, sans aucune synchronisation.

Deux niveaux d'identifiants, à ne pas confondre

Le même identifiant et mot de passe « commune » (fournis par l'AMJ) donnent accès au PCS, au DICRIM, et au portail « Applications locales » (qui ouvre l'Annuaire de crise et le Registre des personnes vulnérables). Mais une fois dans l'Annuaire de crise en ligne ou dans le Registre des personnes vulnérables, un **second code** — un code de chiffrement propre à chacun de ces deux outils, choisi par vous et jamais communiqué à l'AMJ — protège leur contenu. Sans ce code, personne, pas même l'AMJ, ne peut lire ces données.

3. Pas à pas : le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Connexion

Rendez-vous sur prevention.amjura.fr/PCS/pcs.php et connectez-vous avec l'identifiant et le mot de passe fournis par l'AMJ. Au premier login, un changement de mot de passe vous sera demandé — c'est normal, et ça ne prend que 30 secondes.

Se repérer dans l'interface

Une fois connecté, vous découvrez l'écran principal : un menu à gauche listant toutes les fiches à compléter, organisées en grandes parties, et la fiche en cours au centre — avec, en haut, la barre d'en-tête (nom de la commune, pourcentage complété, glossaire, guide d'utilisation, bouton de téléchargement).

PCS — MESNOIS
INSEE 39326 · CC TERRE D'Émeraude Communauté · 169 hab. **100%** complété

Glossaire Guide d'utilisation Télécharger le PCS (.odt) Quitter

Complétez les fiches dans l'ordre de votre choix — rien n'est verrouillé, tout est sauvegardé automatiquement.

PRÉAMBULE

- Comment utiliser cet outil

PRÉSENTATION COMMUNE

- Vulnérabilités & enjeux
- Personnes à attention particulière
- Diagnostic des risques majeurs

FICHES RÉFLEXES PAR RISQUE

- Sélection des risques
- Fiches détaillées

ORGANISATION DE LA RÉPONSE

- Déclenchement du PCS
- DOS — Directeur Opérations
- Équipe Secrétariat/Communication
- Équipe Logistique
- Poste Commandement Communal
- Alerte de la population

Comment utiliser cet outil

✨ Ce générateur vous permet de rédiger le PCS de votre commune en ligne, à plusieurs, dans l'ordre de votre choix — avec sauvegarde automatique à chaque champ rempli.

LE PRINCIPE

Le menu à gauche liste toutes les fiches à compléter, organisées en grandes parties (présentation de la commune, fiches réflexes par risque, organisation de la réponse, recensement des moyens). **Vous n'êtes jamais obligé de suivre l'ordre du menu** : cliquez sur n'importe quelle fiche, autant de fois que vous le souhaitez. Répartissez le travail entre plusieurs personnes si besoin — tout est sauvegardé fiche par fiche, champ par champ.

CE QUI EST DÉJÀ PRÉ-REMPI

Certaines cases à cocher sont **pré-cochées par défaut** car elles correspondent à l'organisation type recommandée par la Préfecture — décochez simplement celles qui ne s'appliquent pas à votre commune. Les fiches réflexes par risque reprennent le texte officiel de la trame Préfecture, à adapter aux spécificités de votre commune.

COORDONNÉES PERSONNELLES

Le PCS, une fois approuvé, est un document consultable par le public : il ne doit contenir **aucune donnée à caractère personnel**. Les numéros de portable des responsables ne se saisissent donc pas ici — ils se complètent dans l'[Annuaire de crise](#), application locale non publique.

TÉLÉCHARGER VOTRE TRAVAIL

Le bouton « **Télécharger le PCS (.odt)** », toujours visible en haut de l'écran, génère à tout moment un

Écran d'accueil du générateur PCS, fiche « Comment utiliser cet outil »

Vous n'êtes jamais obligé de suivre l'ordre du menu.

Cliquez sur n'importe quelle fiche, dans n'importe quel ordre, autant de fois que vous le souhaitez. Répartissez le travail entre plusieurs personnes si besoin : tout est sauvegardé automatiquement, fiche par fiche, à chaque champ rempli.

Certaines cases à cocher sont **pré-cochées par défaut**, car elles correspondent à l'organisation type recommandée par la Préfecture — décochez simplement celles qui ne s'appliquent pas à votre commune.

Le **PCS**, une fois approuvé, est un document consultable par le public : il ne doit contenir aucune donnée à caractère personnel. Les numéros de portable des responsables ne se saisissent donc pas ici — ils se complètent dans l'Annuaire de crise (voir section 5).

Complétez les fiches dans l'ordre de votre choix — rien n'est verrouillé, tout est sauvegardé automatiquement.

PRÉAMBULE

Comment utiliser cet outil

PRÉSENTATION COMMUNE

Vulnérabilités & enjeux

Personnes à attention particulière

Diagnostic des risques majeurs

FICHES RÉFLEXES PAR RISQUE

Sélection des risques

Fiches détaillées

ORGANISATION DE LA RÉPONSE

Déclenchement du PCS

DOS — Directeur Opérations

Équipe Secrétariat/Communication

Équipe Logistique

Poste Commandement

Diagnostic des risques majeurs

La colonne « Concerné » reprend les risques majeurs notifiés au maire par le Préfet dans le document intitulé « document d'information au maire ».

Si vous ne disposez pas de ce document, [envoyez un mail à pref-defense-protection-civile@jura.gouv.fr](mailto:envoyez.un.mail.à.pref-defense-protection-civile@jura.gouv.fr) pour le redemander.

Risque	Concerné
Industriel	Non
Rupture de barrage	Non
Séisme	✓ Oui
Inondation	Non
Mouvement de terrain	Non
Feux de forêt	Non

Pour changer les risques concernés, ouvrez la fiche **Sélection des risques**.

Sauvegarde auto

✓ Valider & suivant

Fiche « Diagnostic des risques majeurs » — la colonne « Concerné » reprend les risques notifiés par la Préfecture

Les messages types d'alerte

Une fiche dédiée regroupe les modèles de messages à diffuser à la population. Deux d'entre eux — Évacuation et Confinement — sont des modèles officiels de la trame Préfecture, repris mot pour mot. Trois autres — Alerte initiale/pré-alerte, Coupure de réseau, Fin d'alerte — sont des propositions rédigées par l'AMJ, clairement signalées comme telles : la Préfecture n'en fournit pas de version officielle. Vous pouvez les adapter librement, ou ajouter vos propres messages types.

Le recensement des moyens matériels

Pour chaque moyen que vous ajoutez (véhicule léger, véhicule de transport collectif, engin lourd, électrique, travaux publics, route, sauvegarde, accueil & hébergement, ravitaillement), vous précisez son responsable : **Commune, Association, Entreprise, ou Particulier.**

- Poste Commandement Communal
- Alerte de la population
- Messages types
- Évacuation & hébergement
- Gestion des bénévoles
- Actions post-crise
- 🔗 RECENSEMENT DES MOYENS
- Élus & personnel
- Réserve & personnes ressources
- Véhicule léger
- Véhicule de transport collectif
- **Engin lourd**
- Électrique
- Travaux publics
- Route
- Sauvegarde (logistique légère)
- Accueil & hébergement
- Ravitaillement
- Contacts & personnes fragiles
- 📄 ARRÊTÉ MUNICIPAL
- Arrêté municipal

Engin lourd

☛ Tracteurs, engins de chantier et de déneigement.

Tracteur

Type

Tracteur

Nombre

1

Caractéristiques

Localisation

Pont-de-Poitte

Responsable ?

Commune

Coordonnées

Téléphone, e-mail...

Observations

+ Ajouter

📄 Sauvegarde auto

✓ Valider & suivant

Fiche « Engin lourd », recensement d'un moyen matériel

Si le responsable est un **particulier**, ses coordonnées ne sont jamais saisies ici : un champ dédié vous invite à les ajouter dans l'Annuaire de crise. C'est une protection légale — le PCS, une fois approuvé, devient consultable par le public.

Télécharger le PCS complété



PCS — MESNOIS
 INSEE 39326 · CC TERRE D'Émeraude COMMUNAUTÉ
 · 169 hab.

100%
 complété


 Glossaire


 Guide d'utilisation


 Télécharger le PCS (.odt)


 Quitter

Depuis n'importe quelle fiche, le bouton « **Télécharger le PCS (.odt)** », toujours visible en haut de l'écran, génère à tout moment un document Word complet reprenant tout ce qui a été saisi — même si le PCS n'est pas terminé à 100 %. Ce document suit fidèlement le modèle officiel de la Préfecture : sommaire avec une numérotation réelle des pages, en-tête et dernière page personnalisés au nom de votre commune, mise en page identique au document papier.

La dernière étape : l'arrêté municipal

- Poste Commandement Communal
- Alerte de la population
- Messages types
- Évacuation & hébergement
- Gestion des bénévoles
- Actions post-crise
- RECELEMENT DES MOYENS
 - Élus & personnel
 - Réserve & personnes ressources
 - Véhicule léger
 - Véhicule de transport collectif
 - Engin lourd
 - Électrique
 - Travaux publics
 - Route
 - Sauvegarde (logistique légère)
 - Accueil & hébergement
 - Ravitaillement
 - Contacts & personnes fragiles
- ARRÊTÉ MUNICIPAL
 - Arrêté municipal

Arrêté municipal — annexe séparée du PCS

✳ L'arrêté d'approbation est une annexe distincte du PCS : il est pris une fois le PCS finalisé, et transmis séparément à la Préfecture. Le texte ci-dessous est entièrement modifiable ; téléchargez-le indépendamment du PCS avec le bouton dédié.

Numéro d'arrêté

Ex : 2026-045

Date de l'arrêté

jj/mm/aaaa

Texte de l'arrêté (modifiable)

ARRÊTÉ MUNICIPAL

n° _____ du _____

portant approbation du plan communal de sauvegarde (PCS)

Le Maire de la commune de MESNOIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 731-3 et ses articles R. 731-1 à R. 731-8 relatifs au plan communal et intercommunal de sauvegarde ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles D. 731-9 à D. 731-13 relatifs aux exercices concernant le plan communal et intercommunal de sauvegarde ;

Considérant que la commune est dotée d'un plan de prévention des risques naturels ou miniers et/ou exposée au(x) risque(s) sélectionné(s) ci-après ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRÊTE

Télécharger l'arrêté seul (.odt)

Sauvegarde auto

✓ Valider

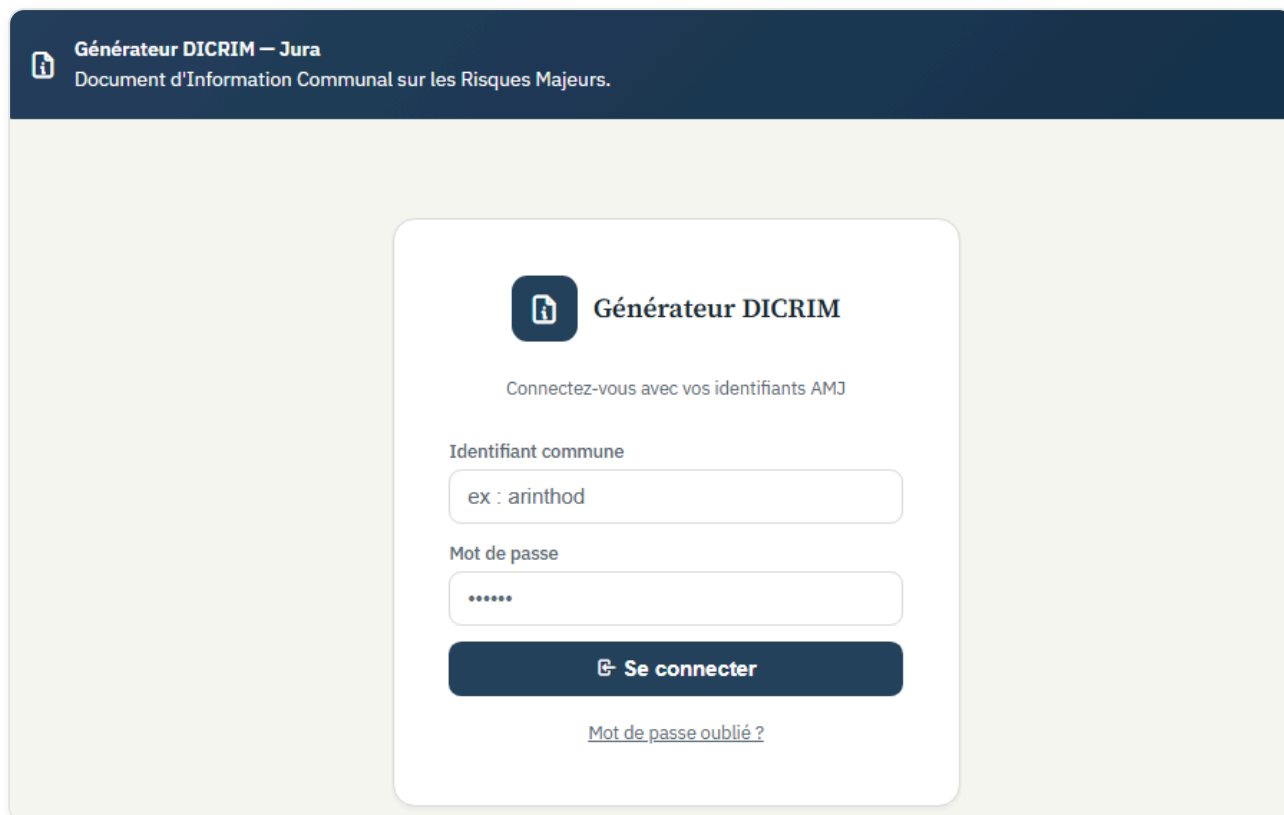
Fiche « Arrêté municipal — annexe séparée du PCS »

L'arrêté d'approbation est une annexe distincte du PCS : il se télécharge séparément, avec son propre bouton (« Télécharger l'arrêté seul (.odt) »), et se transmet indépendamment à la Préfecture. Son texte est entièrement modifiable.

Sur cette dernière fiche, le bouton se termine par « Valider » plutôt que « Valider & suivant » : il ouvre une fenêtre récapitulant la marche à suivre pour finaliser votre PCS — télécharger l'arrêté puis le PCS, les relire, les exporter au format PDF, envoyer le PDF aux autorités compétentes et en faire plusieurs impressions papier. Cette fenêtre propose aussi un raccourci direct vers l'Annuaire de crise, étape suivante logique une fois le PCS finalisé.

4. Pas à pas : le DICRIM

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) reprend, dans un format simple et pédagogique destiné aux habitants, les risques identifiés dans votre PCS. Il se génère de la même manière, à **prevention.amjura.fr/PCS/dicrim.php**, avec les mêmes identifiants.



Écran de connexion du générateur DICRIM

Le gain de temps : le pré-remplissage automatique

Si vous avez déjà rempli et validé les fiches correspondantes du PCS, le DICRIM reprend automatiquement les risques déjà cochés dans la fiche « Sélection des risques » du PCS, ainsi que les moyens d'alerte de la population.


Générateur DICRIM — Jura
Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.


DICRIM — MESNOIS
INSEE 39326 · CC TERRE D'Émeraude Communauté

0%
complété

 Glossaire

 Télécharger le DICRIM (.odt)

 Quitter

Complétez les fiches dans l'ordre de votre choix — rien n'est verrouillé, tout est sauvegardé automatiquement.

INTRODUCTION

● **Qu'est-ce qu'un risque majeur ?**

○ Risques de la commune

FICHES PAR RISQUE

○ Fiches détaillées

ALERTE & ORGANISATION

○ Alerte de la population

○ Points de rassemblement

○ Kit d'urgence

CONTACTS

○ Numéros et liens utiles

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la rencontre d'un aléa (événement potentiellement dangereux du type inondation, mouvement de terrain, rupture de barrage...) avec un ou plusieurs enjeux (population...).

Le risque majeur est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux forts et vulnérables. Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et s'il est d'une importante gravité.

Il existe différents types de risques : naturels, technologiques, météorologiques, sanitaires.

Article L.125-2 du Code de l'Environnement : « toute personne a un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels elle est soumise... »

Mot du maire (optionnel)

Introduction personnalisée du maire pour ce document

 Sauvegarde auto

 Valider & suivant

Écran d'accueil du générateur DICRIM, fiche « Qu'est-ce qu'un risque majeur ? »

À savoir

Ce pré-remplissage automatique ne se déclenche qu'une fois par champ, et ne modifiera jamais un champ que vous avez déjà édité vous-même dans le DICRIM. Si vous ajoutez un risque dans le PCS après coup, pensez à vérifier et compléter manuellement la fiche « Risques de la commune » du DICRIM.

Télécharger le DICRIM

Comme pour le PCS, le bouton « Télécharger DICRIM (.odt) » est disponible à tout moment en haut de l'écran.

La dernière étape

La dernière fiche (« Numéros et liens utiles ») se termine elle aussi par une fenêtre récapitulative : téléchargez le DICRIM, relisez-le, exportez-le au format PDF, envoyez-le aux autorités compétentes et imprimez-en plusieurs exemplaires. Elle rappelle une obligation propre au DICRIM : il doit être disponible sur le site internet de la commune et porté à la connaissance des habitants.

5. Pas à pas : l'Annuaire de crise en ligne

Contrairement au PCS et au DICRIM, l'Annuaire de crise ne se remplit pas directement sur pcs.php : il se trouve dans un portail séparé, « Applications locales », et existe désormais sous deux formes — une version en ligne, chiffrée et synchronisée **RECOMMANDÉ**, et une application locale téléchargeable, qui reste disponible pour les communes qui préfèrent s'en passer.

Accéder à l'annuaire

Rendez-vous sur prevention.amjura.fr/PCS/applications-locales.php et connectez-vous avec votre identifiant et mot de passe commune habituels (les mêmes que pour le PCS et le DICRIM).

Applications locales

Réservé aux communes adhérentes. Connectez-vous avec vos identifiants ou demandez-les par mail.

Identifiant commune

Mot de passe

[Se connecter](#)

[Mot de passe oublié ?](#)

Écran de connexion « Applications locales »

RECOMMANDÉ

 **Annuaire de Contacts — coffre chiffré en ligne**

Conseil municipal, autorités, réseaux, réserve civile, hébergement, médical, associations, véhicules, matériels, ravitaillement. Élus et personnel déjà saisis dans le PCS sont préremplis automatiquement, complétés par les données officielles de l'AMJ. Chiffré par un code que vous seul connaissez, consultable hors-ligne (numéros cliquables) depuis l'application installable sur smartphone.

[Ouvrir l'annuaire de crise en ligne](#)

[Ou utiliser l'application locale téléchargeable \(sans mot de passe, sans consultation mobile hors-ligne\) →](#)

ULTRA-CONFIDENTIEL

 **Registre des Personnes Vulnérables**

Document chiffré (AES-256), protégé par mot de passe, avec journal d'accès conservé 12 mois conformément au RGPD. Accès réservé au maire et aux adjoints désignés.

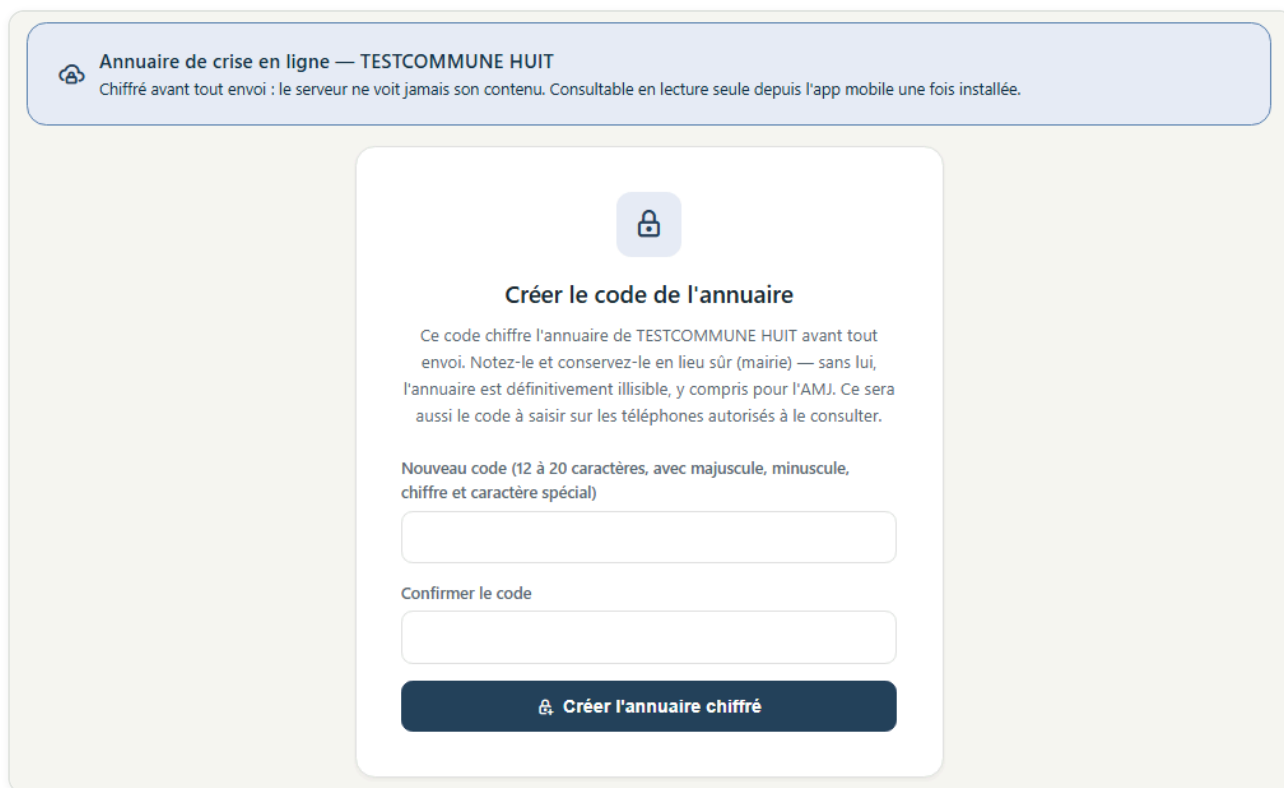
[Télécharger l'application](#)

Cliquez sur « Ouvrir l'annuaire de crise en ligne », dans le bloc marqué « Recommandé »

Premier accès : créer votre code de chiffrement

La première fois, une fenêtre « Créer le code de l'annuaire » vous demande de choisir un code (12 à 20 caractères, avec majuscule, minuscule, chiffre et caractère spécial). Ce code chiffre l'intégralité de l'annuaire

avant tout envoi vers le serveur — sans lui, l'annuaire est définitivement illisible, y compris pour l'AMJ. Ce sera aussi le code à saisir sur les téléphones autorisés à consulter l'annuaire (voir section 6).



Première connexion : création du code de chiffrement propre à la commune

⚠ Important — ce code ne peut pas être changé

Une fois créé, ce code ne peut pas être modifié. Si la commune le perd, elle n'a plus aucun accès à l'annuaire : il n'existe aucune procédure de récupération, y compris pour l'AMJ. La seule issue est de détruire l'annuaire existant pour en recréer un vierge (voir « Code perdu ? » plus loin) — **toutes les données déjà saisies sont alors perdues.**

- **Notez ce code immédiatement sur papier** et conservez-le au même endroit sécurisé que vos documents PCS (coffre de la mairie) — jamais uniquement dans votre mémoire.
- **Par précaution, réalisez un export .odt de l'annuaire dès sa création** (bouton « Télécharger en .odt », voir plus loin), à conserver en copie papier — c'est votre filet de sécurité en cas de perte du code.

Aux connexions suivantes, un écran plus simple vous demande seulement ce code pour déverrouiller l'annuaire.



Aux connexions suivantes : saisie du code pour ouvrir l'annuaire

Ce que contient l'annuaire

Treize rubriques couvrent l'ensemble des contacts opérationnels de la commune : Conseil municipal, Personnel communal, Autorités & services, Opérateurs réseaux, Réserve civile, Hébergement, Professions médicales, Associations, Personnes ressources, Véhicules, Matériels divers, Ravitaillement, Établissements sensibles.



Annuaire de crise en ligne — MESNOIS

Chiffré avant tout envoi : le serveur ne voit jamais son contenu. Consultable en lecture seule depuis l'app mobile une fois installée.



Annuaire — MESNOIS

Document non confidentiel — diffusable à l'équipe PCC

Télécharger en .odt

Fermer

Comment utiliser cet annuaire

Conseil municipal

Personnel communal

Autorités & services

Opérateurs réseaux

Réserve civile

Hébergement

Professions médicales

Associations

Personnes ressources

Véhicules

Matériels divers

Ravitaillement

Établissements sensibles

Comment utiliser cet annuaire



Cet annuaire recense tous les contacts utiles en cas de crise, en complément du PCS. Il est chiffré : personne — pas même l'AMJ — ne peut lire son contenu sans le code secret propre à votre commune.

COMMENT Y ACCÉDER

L'accès se fait en **deux étapes** : d'abord votre identifiant et mot de passe habituels (les mêmes que pour le PCS), puis **une phrase secrète propre à cet annuaire**, choisie par vous à sa création. C'est elle qui chiffre l'annuaire avant tout envoi — sans elle, personne ne peut le lire, y compris l'AMJ. Notez-la et conservez-la en lieu sûr (mairie) : en cas de perte, l'annuaire actuel est définitivement illisible et il faut en recréer un vierge.

CE QUI VIENT AUTOMATIQUEMENT DU PCS

Les moyens et contacts des **organisations** (commune, associations, entreprises) saisis dans le module PCS — véhicules, matériels, hébergement, ravitaillement, conseil municipal, personnel — sont **intégrés automatiquement** ici, en lecture seule. Pour les corriger, retournez dans le PCS : le changement apparaît ici après un clic sur « Rafraîchir depuis le PCS ».

CE QUI SE SAISIT UNIQUEMENT ICI

Les coordonnées des **particuliers** (téléphone d'un habitant propriétaire d'un véhicule, d'un engin, d'un lieu d'hébergement...) ne doivent jamais figurer dans le PCS, document public. Elles se saisissent **uniquement dans cet espace chiffré**.

BESOIN D'UN CHAMP SUPPLÉMENTAIRE ?

Pour toute demande d'amélioration ou de nouveau champ, contactez l'association départementale — contact@amjura.fr.

Écran principal de l'annuaire, avec les 13 rubriques dans le menu de gauche

- **Conseil municipal, Personnel communal** — préremplis à la création depuis les élus et agents déjà saisis dans le PCS, complétés par les données officielles Innogam. Un bouton « Rafraîchir depuis Innogam » permet de redemander ce complément à tout moment.
- **Hébergement, Véhicules, Matériels divers, Ravitaillement, Établissements sensibles** — reprennent automatiquement, en lecture seule, les moyens matériels et établissements sensibles saisis dans le PCS. Un bouton « Rafraîchir depuis le PCS » répercute ici tout changement fait dans le PCS. Pour un moyen dont le responsable est la Commune, une Association ou une Entreprise, les coordonnées viennent directement du PCS ; pour un Particulier, un champ téléphone dédié apparaît ici, à compléter à la main — et il est conservé d'un rafraîchissement à l'autre.
- **Autorités & services, Opérateurs réseaux** — contacts officiels pré-remplis pour le Jura (SIDPC, ENEDIS, GRDF...), à compléter des opérateurs propres à votre commune.
- **Réserve civile, Professions médicales, Associations, Personnes ressources** — à saisir librement, propres à votre commune.

Sauvegarder votre travail

La sauvegarde se fait automatiquement à chaque modification, avec un système anti-conflit : si un autre appareil a enregistré une modification entre-temps, votre sauvegarde est refusée avec un message vous invitant à rafraîchir la page avant de reprendre. Le bouton « Télécharger en .odt », en haut de l'écran, permet aussi de télécharger à tout moment une version imprimable, à conserver en copie papier dans le coffre de la mairie.

Code perdu

Un lien « Code perdu ? », sur l'écran de saisie du code, permet de recommencer — mais attention : l'opération est **irréversible** et détruit l'annuaire actuel (de toute façon illisible sans son code) pour repartir d'un annuaire

vierge. Elle est protégée par une double vérification : recopier exactement une phrase de confirmation, puis saisir un code à 6 chiffres envoyé par email à l'adresse déjà enregistrée pour votre commune (valable 10 minutes, à usage unique).

Recommandations AMJ

Imprimez une copie papier régulière de l'annuaire (bouton .odt ci-dessus) et conservez-la sous clé dans le coffre de la mairie, avec vos documents PCS. Notez le code de chiffrement sur papier, jamais uniquement dans votre mémoire — rangez-le au même endroit sécurisé : sans lui, personne, pas même l'AMJ, ne peut déchiffrer l'annuaire.

La version locale téléchargeable (repli)

Si vous préférez ne pas utiliser la version en ligne, le lien discret « Ou utiliser l'application locale téléchargeable », sous le bouton principal, propose l'ancienne version : un fichier .html à télécharger une fois, sans mot de passe ni consultation mobile hors-ligne, à ouvrir directement sur l'ordinateur de la mairie. Elle suit le même principe de fonctionnement que le Registre des personnes vulnérables décrit en section 7 — y compris l'absence totale de sauvegarde automatique et l'importance des copies papier et des sauvegardes régulières sur plusieurs supports.

6. Consulter vos documents sur mobile

En complément du site, une application installable sur smartphone permet de consulter — jamais de modifier — l'Annuaire de crise et vos documents PCS/DICRIM, y compris sans réseau une fois synchronisée. Toute la saisie continue de se faire sur l'ordinateur ; le téléphone n'affiche qu'une copie de lecture.

Installer l'application

Depuis le navigateur internet de votre smartphone, rendez-vous sur **prevention.amjura.fr/PCS/app/**, puis utilisez l'option « Ajouter à l'écran d'accueil » de votre navigateur (menu  sur Android, bouton de partage sur iPhone). Une icône dédiée apparaît alors sur votre téléphone, comme pour une application classique.

Première connexion

La première fois, avec du réseau, connectez-vous avec votre identifiant et mot de passe commune habituels, puis saisissez le code de chiffrement de l'annuaire (le même que celui créé sur l'ordinateur, voir section 5). Une fois synchronisé, l'annuaire et vos documents restent consultables même sans réseau, jusqu'à la prochaine synchronisation.

Deux onglets

- **Annuaire** : recherchez un contact et appelez-le directement en touchant son numéro.
- **Documents** : retrouvez le PCS et le DICRIM déposés par l'AMJ, mis en cache pour une lecture hors-ligne.

Téléphone perdu ou partagé

Utilisez « Oublier cet annuaire sur cet appareil » (en bas de l'écran Annuaire de l'application) pour effacer la copie locale.

7. Pas à pas : le Registre des personnes vulnérables

Ce registre recense les personnes nécessitant une évacuation ou une attention prioritaire (personnes âgées isolées, personnes à mobilité réduite, patients sous assistance médicale à domicile...). Il s'agit de la donnée la plus sensible de tout le dispositif — traitée en conséquence.

⚠ Accord préalable écrit obligatoire

Aucune personne ne peut être inscrite dans ce registre sans son **accord préalable écrit** (ou, pour une personne sous protection juridique, celui de son représentant). Aucun modèle particulier n'est imposé : un mot signé, un courrier ou même un simple email suffisent, du moment que la trace écrite existe et peut être présentée en cas de contrôle. Conservez cette trace avec le registre.

La différence avec l'Annuaire de contacts : le chiffrement

Ce fichier est **chiffré (AES-256)** : sans le mot de passe que vous choisissez à la création, son contenu est totalement illisible — y compris pour l'AMJ. Le journal d'accès est conservé 12 mois, conformément au RGPD.

 Applications locales
Connecté — MESNOIS

Quitter

⚠ À lire avant utilisation

Le Registre des personnes vulnérables fonctionne uniquement sur votre ordinateur, sans aucune sauvegarde sur internet. Cette absence de sauvegarde en ligne est volontaire pour ce document ultra-confidentiel : c'est ce qui garantit qu'aucune donnée sensible ne peut être piratée à distance. L'Annuaire de contacts, lui, existe désormais en version **chiffrée en ligne** (recommandée — sauvegardée automatiquement, consultable hors-ligne depuis l'application mobile) ; la version locale téléchargeable ci-dessous reste disponible pour qui préfère s'en passer.

Pour le Registre des personnes vulnérables — et pour l'Annuaire si vous utilisez sa version locale — cela signifie concrètement :

- Le fichier que vous téléchargez et remplissez reste **uniquement sur votre ordinateur** (ou clé USB).
- Si vous **perdez ce fichier** (ordinateur volé, disque dur cassé, fichier supprimé par erreur), **toutes les données sont définitivement perdues**. Personne — ni l'AMJ, ni Eminax, ni un service technique — ne peut les récupérer.
- Si vous **perdez le mot de passe de chiffrement**, le fichier devient **définitivement illisible**, même par vous. Il n'existe aucune procédure de récupération.

Nos recommandations impératives :

- **Imprimez une copie papier régulière** de chaque document et conservez-la sous clé dans le coffre de la mairie, avec vos documents PCS.
- **Notez le mot de passe ou code de chiffrement sur papier**, jamais uniquement dans votre mémoire — rangez-le au même endroit sécurisé (y compris pour l'Annuaire en ligne : sans ce code, personne — pas même l'AMJ — ne peut le déchiffrer).
- **Faites des copies régulières** du fichier local sur plusieurs supports (ordinateur ET clé USB) après chaque mise à jour.

Avertissement affiché avant tout téléchargement, sur le portail Applications locales

Si le mot de passe est perdu, le fichier est **définitivement irrécupérable**.

Accéder au Registre

Rendez-vous sur prevention.amjura.fr/PCS/applications-locales.php avec vos identifiants commune habituels, puis cliquez sur « Télécharger l'application » dans le bloc « Registre des Personnes Vulnérables »

ULTRA-CONFIDENTIEL

Comment utiliser ce fichier

1. Téléchargez le fichier .html correspondant sur l'ordinateur de la mairie.
2. Double-cliquez dessus pour l'ouvrir — il s'ouvre directement dans votre navigateur internet, sans installation.
3. Choisissez un mot de passe de chiffrement solide et notez-le immédiatement sur papier.
4. Complétez les informations. La sauvegarde se fait uniquement en cliquant sur le bouton de téléchargement/export à l'intérieur de l'application — pensez à le faire régulièrement.
5. Pour transmettre le fichier à un adjoint ou lors d'une mise à jour, utilisez une clé USB ou un email — jamais de stockage en ligne non sécurisé.

Qui peut y accéder ?

Uniquement le maire et les adjoints qu'il aura explicitement désignés — et à qui il aura communiqué le mot de passe de vive voix, jamais par écrit non sécurisé (pas d'email en clair).

8. Besoin d'aide ?

Vous n'êtes jamais seul face à ces outils.

Pour toute question sur le contenu réglementaire (risques notifiés, contenu attendu d'une fiche, conformité de votre PCS) :

SIDPC — Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

Préfecture du Jura

✉ pref-defense-protection-civile@jura.gouv.fr

Pour toute question sur l'utilisation du site, un problème de connexion, ou pour recevoir à nouveau vos identifiants :

Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité du Jura (AMJ)

☎ 03 84 86 07 07

9. Aller plus loin : les formations AMJ

Ce guide vous permet d'être autonome sur les outils numériques. Pour aller plus loin dans la démarche elle-même, l'AMJ propose trois formations complémentaires.

Rédiger ou actualiser son PCS

Durée : 6 heures — 1 jour · **Places** : 15 participants maximum

Points forts : atelier interactif de rédaction du plan communal de sauvegarde de sa commune ; expertise des intervenants auprès des maires ruraux.

Profil du stagiaire : maire, adjoint, conseiller municipal, correspondant incendie et secours, correspondant défense.

Prérequis : être élu local en fonction à la date de la formation · s'inscrire auprès de l'AMJ 12 jours ouvrés avant le début · présence indispensable du maire · venir avec son ancien PCS si existant et un ordinateur portable.

Contenu : enjeux et méthode de rédaction d'un PCS ; identification des risques majeurs et appropriation des fiches actions ; trame et chapitres du PCS.

Formateur : intervenant ECTI, expert de l'accompagnement des communes dans la mise en conformité de leurs obligations réglementaires.

Le maire face aux urgences

Durée : 6 heures — 1 jour

Points forts : module de formation validé par une commission d'élus ; méthode active laissant une large place aux échanges et mises en situation.

Profil du stagiaire : maire, adjoint, conseillers municipaux.

Prérequis : être élu en fonction à la date de la formation · avoir un PCS à jour (recommandé) · s'inscrire auprès de l'AMJ 12 jours ouvrés avant le début.

Contenu : se situer en tant qu'élu maire ; anticiper les situations d'urgence ; se préparer et réagir en cas de danger ; connaître les gestes qui sauvent (saignement, étouffement, malaise, brûlure, plaie et traumatisme, arrêt cardio-respiratoire).

Formateur : Monsieur Julien Rabaté, consultant en gestion des risques.

Rôle du Correspondant Incendie et Secours (CIS)

Durée : 4 heures · **Places** : 15 participants maximum

Points forts : module de formation validé par une commission d'élus ; approche interactive privilégiant les échanges et les simulations pratiques.

Profil du stagiaire : maires, adjoints et correspondants incendie et secours désignés par les conseils municipaux.

Prérequis : être élu local en fonction à la date de la formation · s'inscrire auprès de l'AMJ 12 jours ouvrés avant le début.

Contenu : le rôle du CIS comme interlocuteur du SDIS ; les responsabilités en cas de manquement ; la transmission d'informations aux habitants ; la participation aux commissions de sécurité et aux manifestations communales ; la sensibilisation aux risques majeurs.

Formateur : Monsieur Julien Rabaté, consultant en gestion des risques.

Programmes, durées et disponibilités indicatifs, susceptibles d'évoluer — contactez l'AMJ pour les dates de session et modalités d'inscription à jour.

Pour vous inscrire à l'une de ces formations, contactez l'AMJ au 03 84 86 07 07.

Une question, une suggestion d'amélioration ?

contact@amjura.fr

Pour toute question ou suggestion d'amélioration, envoyez un mail à cette adresse.

Guide réalisé par l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité du Jura.